

BUGHJETTU

PARTICIPATIVU



1^{ère} EDITION 2023

50 000 EUROS

POUR VOS IDEES

A VOS PROPOSITIONS!



Montant alloué
pour la 1^{ère}
édition
50 000 euros

- Le budget participatif est né à Porto Alegre au Brésil après les élections municipales de 1988, remportées par le Parti progressiste des travailleurs grâce à une campagne basée sur l'engagement citoyen. Dans le sillage de Porto Alegre les projets de budgets participatifs se sont répandus en France dans les années 2000, 400 villes ont à ce jour lancées la démarche avec des budgets variés selon les collectivités (Lyon 12,5 millions d'euros, Bastia 220 000 euros, Porto-vecchio 100 000 euros).

La ville de Biguglia a mis en place plusieurs outils dédiés à l'engagement citoyen et la participation citoyenne. Elle souhaite à présent élargir la possibilité pour ses habitants de contribuer au bien-vivre ensemble et à la qualité de vie. Cette démarche permet aux Bigugliaises et aux Bigugliais de s'impliquer dans les choix budgétaires de la commune en proposant des projets d'intérêt général destinés à améliorer leur cadre de vie et en votant pour choisir ceux qui seront réalisés.



Les objectifs du budget participatif



- Améliorer l'efficacité de l'action publique en développant le pouvoir d'agir des citoyens et leur participation à la co-construction de la ville au plus près de leurs besoins et en utilisant « leur expertise d'usage ».
- Favoriser la participation citoyenne et la cohésion sociale.
- Rapprocher les citoyens des instances de prise de décision, permettant ainsi une meilleure compréhension du fonctionnement de la ville par les habitants.
- Renforcer le lien social au travers des mécanismes de concertation.

Les étapes clés du budget participatif

Etape 1 : la structuration

Elaboration d'un règlement du budget participatif et constitution du comité de suivi

Etape 2 : l'appel à projet

Dépôt des projets du 17 juillet au 31 octobre sur serviziu.demucrazia@biguglia.corsica ou au guichet de la mairie

Etape 3 : l'étude de faisabilité

Analyse des projets par les services (technique, finances et juridique) de la ville et le comité de suivi

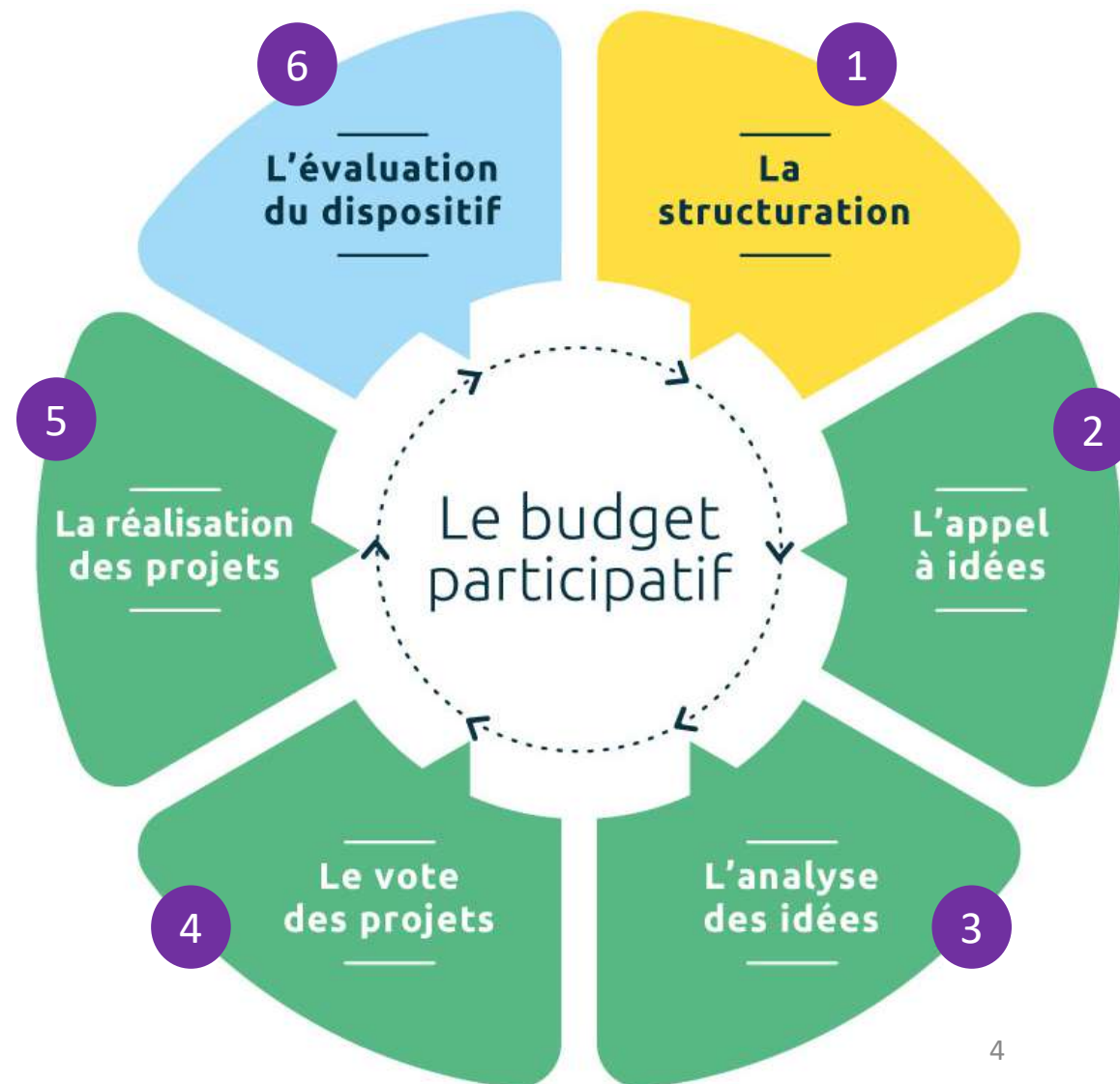
Etape 4 : le vote citoyen

Vote numérique sur le portail citoyen ou physique des citoyens pour **trois projets** par ordre de préférence

Etape 5 : réalisation et inauguration des projets

Etape 6 : évaluation du dispositif

En deux temps, à l'issue du vote et au terme des réalisations





Le comité de suivi

SA COMPOSITION

- L'élue en charge de la démocratie participative
- Deux élus du conseil municipal
- Un élu du CMG
- Six délégués issus des comités de quartiers

SON ROLE :

- Veiller au **bon déroulement** du Budget participatif
- Être garant de l'**éthique** et de la **transparence** du dispositif
- Participer à l'**évaluation** de la démarche
Intervenir en cas de **contestation** (recevabilité, vote, résultats)
- Statuer sur les projets déposés comportant des coûts de fonctionnement
- Participer au **dépouillement**
- Veiller à la **réalisation** des projets lauréats



Quel type de projet ?

Pour être recevable mon projet doit :

- Répondre à l'intérêt général.
- Respecter le cadre légal (plan local d'urbanisme et autre...).
- Relever des compétences communales : aménagement de l'espace public, nature et environnement (hors compétences CCMG), citoyenneté, solidarité et vivre ensemble, culture et patrimoine, éducation, jeunesse, sports et loisirs
- Etre réalisable techniquement, financièrement et juridiquement.
- Etre suffisamment précis pour être instruit.
- Etre réalisable dans les deux ans à compter de sa sélection.
- Ne pas entraîner l'acquisition d'un terrain ou d'un local.



Mon projet doit porter sur des dépenses d'investissement dans une enveloppe maximale de 15 000 €

- Seuls les **projets d'investissement** seront retenus.

Le budget comprend deux sections : l'investissement et le fonctionnement.

o Le budget d'investissement correspond à toutes les dépenses ayant un impact durable sur le patrimoine de la Collectivité (ex : construction, extension ou rénovation de bâtiments, écoles, habitat social, mise en valeur de l'espace public, plantation d'arbres, etc.).

o Le budget de fonctionnement quant à lui englobe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la Ville (rémunération des personnels, achats des services, subventions aux associations, etc.).

Des projets élaborés par les habitants



Bacs à fleurs

Nichoirs
à oiseaux

Aires de jeux
d'enfants

La commune s'engage à réaliser des projets-lauréats



Quelques réalisations :

Grenoble : Les jardins de Léo



Par Accorderie De Grenoble

Projet Non lauréat

20 000 €

Résumé

Avoir des produits bio accessibles à tous et en gestion collective, c'est ce que les accordeurs jardiniers proposent aux habitants pour cultiver des légumes, des plantes aromatiques et des fleurs, rue Léo Lagrange, le long de la piste cyclable.

Bastia 4^{ème} projet : exposition éphémère dans nos rues



Dernier projet retenu dans le cadre du Budget Participatif pour cette année : **une exposition photographique éphémère prendra place prochainement au sein de la ville.** Le travail des artistes sera ainsi présent au cœur même de nos rues. Cette exposition verra le jour chaque année afin de présenter au public les réalisations et le talent de divers photographes.



Anger : l'art à ciel ouvert

Projet lauréat

8 fresques et 3 sculptures habillent des murs de la ville. Voir toutes les œuvres- "Gorilla..."



Nancy : Création d'un cimetière pour animaux

En France, il y a plus de 15 millions de chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie dans les foyers et les français sont de plus en plus sensibles au bien-être animal.

C'est donc pour cette raison que notre association "Au Coeur Des Refuges" propose la création d'un cimetière pour animaux à Nancy. De plus en plus de villes en sont pourvues et les retours sont très positifs. Ce projet serait donc utile et original à la fois. De plus, il existe un système d'urne funéraire pour animaux qui fait pousser un arbre. C'est un beau moyen de conserver le souvenir de notre animal tout en ayant un impact positif sur l'écologie.

BUDGET PARTICIPATIF LE CALENDRIER



JUIN/JUILLET

- Lancement de la campagne de communication, présentation du dispositif de Budget Participatif aux citoyens
- Appel à candidature, nomination des 6 délégués issus des comités de quartiers qui intégreront le comité de suivi



DE JUILLET A OCTOBRE

- Appel à projet du 17 juillet au 31 octobre
Le dispositif du budget participatif sera porté à la connaissance des habitants(es) sur les différents supports d'information de la Ville.



NOVEMBRE

- Etude de faisabilité
Le comité de suivi se réunit pour étudier et valider la recevabilité des projets et établir la liste de ceux retenus.



DECEMBRE

- Vote des citoyens
Tous les Bigugliais(es) pourront voter soit directement sur la page dédiée sur le site de la Ville soit en déposant leur bulletin de vote dans une urne mise à disposition à l'Hôtel de ville.



**E VOSTRE PRUPOSTE
PÈ FÀ DI BIGUGLIA
A VOSTRA CITÀ
A RINGRAZIAVVI !**